



Nombre:

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de mise en ligne :

Date de convocation : 23 janvier 2023

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU** CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS **DE VAL AU PERCHE 30 JANVIER 2023 A 16 H 00**

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à 16 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ETAIENT PRESENTS: M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, AVELINE, M. HEE, MME HUET, M. MAUFAY, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAULT, PLESSIS, MM. POIRIER, ROCCA, MMES SEMELY, TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. ANDRE, MME VAIL (pouvoir à MME SEMELY).

**ETAIT ABSENT: Néant.** 

SECRETAIRE DE SEANCE : MME AMELIN.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 23 septembre 2022
- 3. <u>Résidence Autonomie</u>
  - 3.4. Choix du prestataire pour la téléassistance.
- 4. Finances
  - 4.4. Instauration d'un tarif de prestation pour le service de téléassistance.
- 5. Personnel
  - 5.1. Contrat d'assurance des risques statutaires : lancement d'un nouveau marché,
  - 5.2. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet,
  - 5.3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
  - 5.4. Tableau des effectifs.
- 6. Gouvernance
  - 6.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme AMELIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

## 2. <u>Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 23 septembre 2022</u>

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

#### 3. Résidence Autonomie

#### 3.4. Choix du prestataire pour la téléassistance

Afin d'élargir la consultation et répondre aux questions relatives au bénéfice du crédit d'impôts ainsi qu'au nombre de résidents susceptibles d'adhérer à ce service, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### 4. Finances

## 4.4. Instauration d'un tarif de prestation pour le service de téléassistance

Pour les raisons évoquées précédemment, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### 5. Personnel

## 5.1. Délibération n° 2023-001-Contrat d'assurance des risques statutaires : lancement d'un nouveau marché

Le Conseil d'administration, suite à la résiliation du contrat en cours, décide à l'unanimité d'habiliter le Président du CDG de l'Orne à souscrire pour le compte de la collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

# 5.2. Délibération n° 2023-004-Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Afin d'assurer les missions de gardiennage notamment le week-end, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (4.07h/35h hebdomadaire annualisé).

# 5.3. Délibération n° 2023-002-Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Suite à la démission de l'agent qui occupait les fonctions de gardien à la Résidence Autonomie, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h/35h hebdomadaire annualisé.

#### 5.4. Délibération n° 2023-003-Tableau des effectifs

Afin de tenir compte de la création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 31 janvier 2023, le Conseil d'administration décide d'adopter le nouveau tableau des emplois

#### 6. Gouvernance

## 6.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration Par décision du Président :

- n° 6 en date du 12/10/2022, il a été procédé à la location du logement n° 6 à

- n° 7 en date du 19/10/2022, il a été procédé à la location du logement n° 33 à M.
- n° 8 en date du 17/10/2022, il a été procédé à la location du logement n° 26 à Mme
- n° 9 en date du 16/12/2022, il a été procédé à la location du logement n° 14 à M.
- n° 10 en date du 16/12/2022, il a été procédé à la location du logement n° 15 à M.
- n° 11 en date du 17/12/2022, il a été procédé au renouvellement de la location du logement n° 26
- n° 1 en date du 11/01/2023, il a été procédé à l'attribution d'un secours d'urgence,
- $n^{\circ}$  2 en date du 02/01/2023, il a été procédé au renouvellement de la location du logement  $n^{\circ}$  33 à M
- n° 3 en date du 12/01/2023, il a été procédé au renouvellement de la location du logement n° 26

#### 7. Informations et questions diverses

- Monsieur le Président fait savoir qu'il a été saisi d'une demande de secours exceptionnel pour participer au financement d'un séjour scolaire en Espagne organisé par le Collège Yves Montand. Il conviendra de statuer pour établir les modalités éventuelles de participation après prise de renseignements auprès du collège.
- Il informe les membres qu'il conviendra avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, de procéder à la révision des tarifs des loyers et des charges.
- M. ROCCA fait part de ses inquiétudes sur l'augmentation des charges d'électricité qui vont peser sur le budget des résidents. Mme GEORGET va s'en rapprocher pour faire un point.
- Mme PLESSIS demande des précisions sur les aides accordées par la Commune pour l'école de musique et le théâtre.
- Mme AVELINE a rappelé le principe de fonctionnement des « paniers solidaires » mis en place par l'association du Foyer Rural de Saint-Agnan/Saint Hilaire. Dix familles participent à ce dispositif sur prescription des services sociaux.
- Mme NOIRAULT a fait savoir qu'actuellement une trentaine de familles bénéficient de l'aide alimentaire par l'intermédiaire de l'association Solidarité Notre Dame. Certaines denrées se rarifient comme le café ou les produits en conserve. Elle précise également qu'un vestiaire est proposé, ouvert à tous.

La séance a été levée à 17 h 15.

Président du CAS de Val-au-Perche

Sébastien/THIROUARD.

Val-au-Perche